

Porche – 19 rue Saint Romain



Identifiant fiche : 019

Localisation :

Adresse : 19 rue Saint Romain
95420

Wy-dit-Joli-Village

Code Insee : 95690

Parcelles : n°580

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Habitations

Implantation : En alignement
Continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Elément intéressant

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé

Seul les éléments repérés
sont soumis à prescriptions

– Etat existant

Cet ensemble est situé au cœur du bourg de Wy-dit-Joli-Village.

Un ancien bâtiment d'exploitation (1), imposant, est implanté le long de la rue Saint-Romain, empêchant toute vue à l'intérieur de la propriété. Sa façade sur rue est en moellons de pierre calcaire à joints affleurants, elle est ponctuée de plusieurs chaînages verticaux assurant la stabilité des maçonneries. Cet alignement est totalement aveugle, seul un porche vient l'animer, tandis qu'une discrète meurtrière devait permettre la ventilation du volume intérieur... Il est couvert de tuiles plates rouges.



Le porche (a) est clos par une porte cochère à deux vantaux, dont l'un est agrémenté d'une porte piétonne ; le tout est en bois gris – orné de motifs végétaux. L'encadrement du porche met en évidence des chaînages verticaux en pierre de taille portant un linteau de bois. Plusieurs tirants métalliques sont visibles, proches de cette ouverture en partie haute, assurant la stabilité des maçonneries, tandis que de petites pierres chasse-roues assuraient leur protection au niveau du passage ; une cloche en fer forgé a été installée en guise de sonnette.

Il est intéressant de souligner que la forme du porche a évolué dans le temps, et qu'il n'a pas toujours eu le profil actuel, en témoignent les pierres de taille de l'encadrement qui dessinaient originellement une ouverture plus basse et cintrée ; il est probable que l'usage agricole des lieux (et les techniques inhérentes) ait un jour eu besoin de faire évoluer cet accès essentiel.



– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Aucun élément dénaturant

– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant
- La nature et le traitement des parements de façades
- La forme des toitures
- La porte cochère pour sa nature et forme
- Les chaînages verticaux
- Les pierres chasses roues encadrant l'accès cocher
- Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite. En cas de création de nouveaux percements de la façade, ils devront être de dimensions identiques, plus haut que large et respectant un rythme.
- Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.
- Installation d'évacuation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur : ne pas réaliser ces sorties sur l'espace public ou visible depuis l'espace public.



Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)

